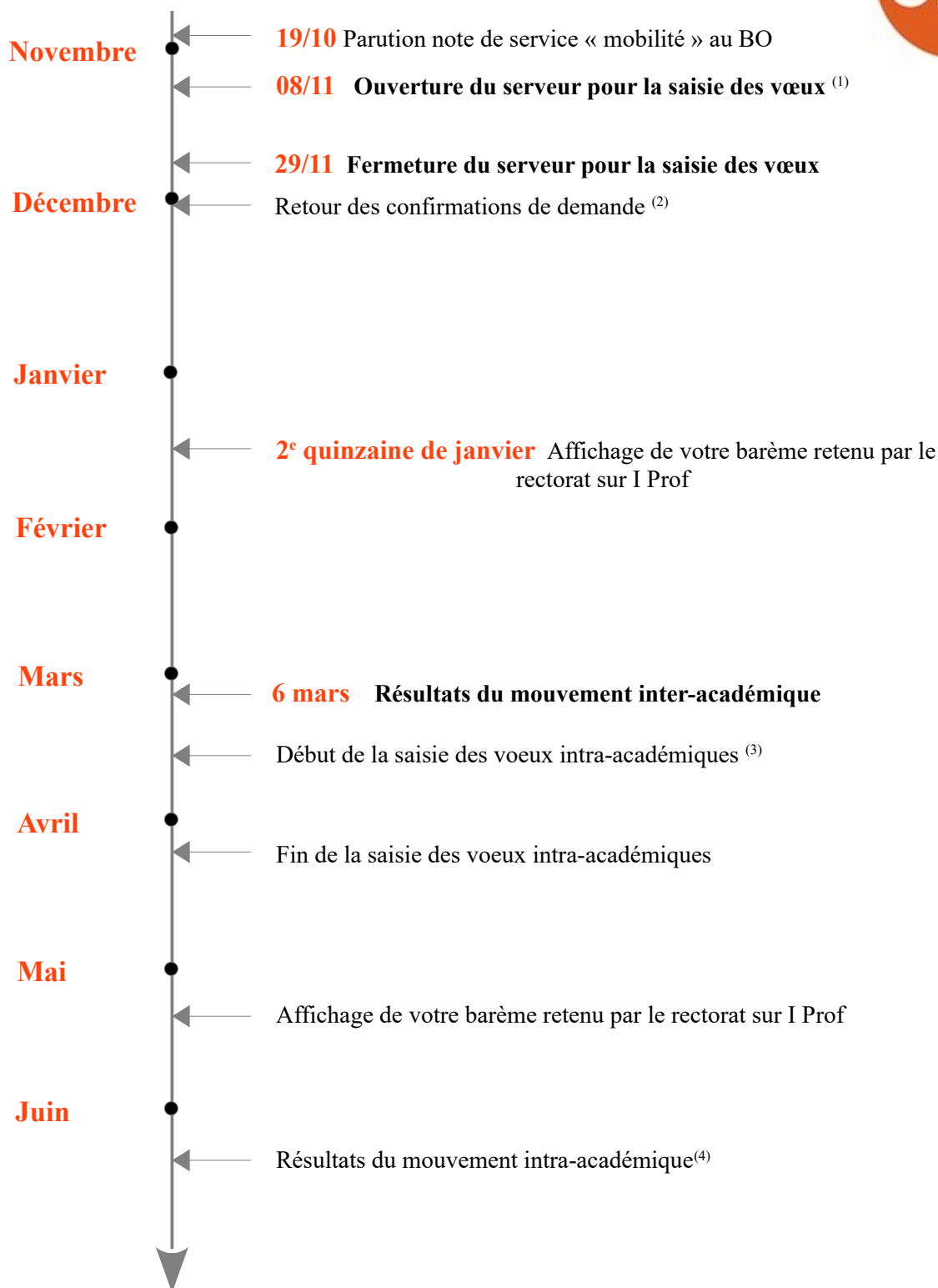


# LE CALENDRIER DU MOUVEMENT



<sup>(1)</sup> Saisie des vœux sur Iprof. Possibilité de les modifier jusqu'à la fermeture du serveur.

<sup>(2)</sup> Document à signer, accompagné des éventuelles pièces justificatives. On peut y corriger en rouge les erreurs sur le barème indicatif et les changements de vœux éventuels.

<sup>(3)</sup> Les dates d'ouverture et de fermeture du serveur varient suivant les académies.

<sup>(4)</sup> L'affectation obtenue est soit un poste fixe, soit une zone de remplacement (ZR). Dans ce cas, un autre mouvement a lieu en juillet (affectation sur un poste à l'année ou remplacements de courte durée)